Envoyé en préfecture le 04/10/2016 Reçu en préfecture le 04/10/2016 Affiché le

THEMATIQUES	N° OBS	REMARQUES / QUESTIONS / CONTRIBUTIONS	REPONSES MAIRIE	ID: 035-213600242-2016082	28-CM_16_83-DE
1/ La circulation, les accès et	ie passag	e à niveau			
	1	" Que l'augmentation de l'habitat mette en danger la circulation des habitants et des usagers de la gare n'est pas une chose concevable. Nous ne pouvons envisager la construction de 630 logements, d'une surface commerciale, sans penser que l'accès à ce nouveau quartier à partir du cœur de la ville ne créera des embouteillages ".	En janvier 2015, en raison notamment des enjeux ilés à l'urbanis le conseil municipal a demandé l'inscription du PN7 au program national (PSN), ce qui aurait pour effet de déclencher un finance hauteur de 50 %.	ne de sécurisation	
	3	" gros trafic à venir par rapport au franchissement de la rue de Rennes et surtout de la voie ferrée ".	Les études conduites depuis près de 30 ans n'ont Jamais été con faisabilité d'une trémie au niveau du passage actuel. Mis à part l	cluantes sur la 'espace très	
	4	" insuffisance de la voirie ", " la circulation deviendra impossible "	contraint, une trémie aurait pour effet de déstructurer totaleme	nt le centre de	
	5	" l'étude pour le PN7 n'est pas crédible " " Ne peut-on pas envisager un passage (pour véhicules à moteurs) souterrain au niveau du PN7 ? "	Betton et est inenvisageable. Les études conduites jusqu'à ce jour sur le site de la Hamonais («	tude EGIS 2015,	
	6	"I es accès prévus sont relativement compliqués et dangereux"; "Il faut absolument que le problème du passage à niveau soit résolu avant de commencer le début du chantier du 2ème semestre 2017".	étude CGEDD avril 2016, étude globale de Rennes Métropole se démontrent que le passage à niveau de La Levée ne répond pas dangerosité pour être inscrit au PSN. En effet, il n'est pas saturé	oux critères de	
	7	" toute cette concentration va aggraver le problème de ciculation déjà existant ". " L'implantation de plus de 600 logements a été prévue sans tenir vraiment compte des voles de circulations (l'accès) ".	l'être avant 2025. L'étude EGIS indique que la trémle serait nécessaire pour 2025. Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Du	rable (CGEDD)	
	8	"ce projet dolt s'accompagner de projets de voiries adaptés aux besoins des habitants".	préconise de réaliser rapidement les travaux d'accompagnemen niveau avant d'engager des travaux de plus grande ampleur de s	t du passage à	
	10	" la trémie sous la voie ferrée et un accès routier suffisamment dimensionnés d'abord, l'urbanisation après ",	même passage, cette préconisation se traduit pas des mesures d la voirie et des carrefours autour du PN7. Elles seront mises en d	'aménagement de	
	11	" volonté de se précipiter à produire du logements au détriment de la problématique du passage à niveau* "avec l'accroissement des traversées de ce passage le risque d'accidents s'accroît donc aussi ".	de septembre avec l'engagement des études liées aux travaux d' reprogrammation des feux du carrefour de La Levée. Ces travaux de rendre plus fluide et sécuriser le fonctionnement du PN7d'ici	optimisation et de auront pour effet	
	12	" la fermeture du passage à niveau ne devrait pas intervenir avant la réalisation du passage voitures situé plus ioin que la gare (trémie)".	féfinitive tout en prenant en compte les développements urbain mise en oeuvre interviendra dès la fin de l'année, début 2017 au	s du secteur. Cette	
	13	" le franchissement de la vole ferrée ne peut-être envisagé Indépendamment de ce projet. Il ne peut que constituer une condition déterminante de sa réalisation".	mission conclut que la "dénivellation de la voirie n'est pas justifié questions de sécurité ni urgente ". En conséquence, il ne peut pa	e par des	
	14	" le gros point noir était le PN dont la dangerosité n'est plus à démontrer. Nous constatons partculièrement le matin et en fin de journée, des bouchons bioquants parfois la route de Rennes. L'urbanisation du secteur Est ne va faire qu'accentuer ces difficultés". "Le bon sens est de prévoir en amont, les infrostructures nécessaires pour permettre la continuation du	PSN, il fait seulement partie des PN dit sensibles. Par ailleurs, il p dénivellation du PN sera rendue nécessaire, un financement qui assuré par les opérations d'urbanisme à hauteur de 20%; la ville Métropole et la Région à hauteur de 60% et l'Etat à hauteur de 2 L'étude globale de Rennes Métropole, quant à elle, estime que, o précisions apportées sur la programmation des fivraisons de loge	ropose, lorsque la pourrait être de Betton, la 0%. compte tenu des	
	17	" Doit-il y quair un accident mortel neur qu'en access le cite de la company	commune de Betton, le modèle ne conclut pas à une forte évolu niveau du PN7 en 2025.	tion du trafic au	
	18	" Il faut que soit réglé avant le début des travaux, le devenir du passage à niveau de la levée "	Les rues de la Hamonals, de la Forêt seront restructurées en véri urbaines.	tables rues	
	19	" il apparaît indispensable de régier le problème de fermeture du passage à niveau avant l'urbanisation du secteur Est ".	La modification du PLU pour laquelle l'enquête va démarrer dans intègre bien l'adaptation d'un emplacement réservé pour la créa	quelques jours tion d'une trémie	
	20	" les échanges Est Ouest seront impossibles sans le possage au droit de la gare et la passage au nord de la gare ".	au niveau de la Hamonais.		
	23	" Il faut absolument un passage souterrain (tous véhicules) avant l'urbanisation".			
	24	" les infrastructures existantes de la commune sont elles calibrées pour recevoir ces flux supplémentaires ".			

			Affichó le
	'B∧^	"La prochaine modification du PLU devra non seulement entériner le passage de la trémie tous trafics sous la voie ferrée mais aussi la création d'une vole principale aux caractéristiques de vole urbaine ." "Nous attendons comme pièce essentielle du dossier d'urbanisation, les résultats de l'étude globale de circulation de Rennes Métropole et celle du CGEDD", "le passage tous trafics, sous voie ferrée, au niveau de la Hamonais, doit être financé et mis en service dès le début de l'urbanisation du secteur".	RD : 035-213500242-20160
	19		
La localisation de la surface commerciale		i oppose na developpement des naputats dai se situent principalement vers la nemadadis et l	L'urbanisation de la commune est achevée à l'Ouest de la commune et elle se poursuit désormals à l'Est. L'apport de nouvelles populations se fera désormais à l'Est. Par ailleurs, la commune doit composer avec les documents de planification qui s'imposent à elle, dont le SCoT, le Schéma de Cohérence Terrioriale. Ce dernier préconise que les surfaces commerciales doivent s'implanter en centralité urbaine et de sorte à ne pas capter les flux provenant de voies à grande circulation (RD 75 pour le cas de Betton). Le site de la Plesse est intégré pour partie en centralité urbaine (centre élargi). Le Centre ancien n'offre pas d'espace conséquent pour cette implantation ou bien, si c'est le cas, cet espace se situe en zone inondable ou en zone humide. Le site de la BUNELAIS n'est pas intégré dans une centralité urbaine ou une centralité de quartier. L'implantation d'une surface commerciale sera automatiquement refusée sur ce site qui depuis 2015, année d'entrée en vigeur du nouveau SCoT, ne peut plus recevoir de droits à construire commerciaux. Le projet de surface commerciale repose, dans un souci de compacité, sur une approche très urbaine dans le sens où il intègre des parkings en sous-sol et des logements et des parkings aux étages avec une architecture de qualité.
L'Intérêt d'une surface	5	" les commerces seront inaccessibles aux habitants des quartiers Est si le PN 7 est fermé " " Quel est l'intérêt réel de la construction d'une surface commerciale? "Avez-vous évalué le taux de fréquentation de cette surface ?"	L'étude PIVADIS réalisée en 2013 dans le cadre de l'élaboration du SCoT a démontré que le taux d'évasion commerciale était de 40% sur le territoire communal. En parallèle, il faut prendre conscience du fait que le population de
	18	" Ne serait-il pas judicieux de renforcer celle qui existe ?"	Betton augmente de 1 à 2% par an (projection de 17 000 habitants en 2035). Même si le Carrefour Market se renforçait, il y aura un manque sur Betton
	8	" Cela ne nuira t'll pas aux commerces existants ? "	
	16	" le passage à niveau sera fermé, ce qui entroînera la fermeture des commerces de la levée "	Le projet d'implantation d'une surface commerciale alimentaire a pour objet de créer une surface de vente de 3 000 m² de produits de détails, aucune galerie commerciale n'accompagnera ce projet. Ce parti pris par les élus est justifié par la
L'Impact sur les commerces	24	" il est à regretter qu'aucun commerce de proximité ne soit prévu "	volonté politique de ne pas déstructurer le commerce de proximité existant. L'idée
existants	ABVV	" la fermeture du PN7 posera le problème de la survie de nombreux commerces notamment si une solution n'est pas trouvée pour créer un véritable passage	est bien d'installer une offre qui soit complémentaire et non concurrente. Une réflexion va être engagée au sujet de l'impact et du devenir des commerces de la Levée. De toute façon, à ce jour tant que le PN n'est pas fermé, l'accès plétons-cycles actuel est maintenu. Au jour de sa fermeture, le relais sera pris par la liaison
		piétans/cycles à moins de 100 mètres "	interquartier.
	11	piétons/cycles à moins de 100 mètres "	interquartier.

Envoys en préfecture le 04/10/2016 Reçu en préfecture le 04/10/2016 Affiché le 1D : 035-213500242-2016(§226-CM_16_83-DE

Envoyé en préfecture le 04/10/2016 Reçu en préfecture le 04/10/2016 Affiché le

			Affiche le	
	2	" Quels aménagements prévus pour que les riverains en bord de voie ferrée ne soient pas génés par les nuisances provoquées par la mise en place d'un rond-point à hauteur de la caserne des pompiers? Des panneaux anti-bruits seront-ils installés? Si oui,	L'étude prémiminaire conduite en partenariat avec SNCF explique que : " le merlon paysager situé à l'ouest en bordure des habitations, partiellement détruit pourra, si	928-CM_16_
		entre les habitations et la vole ferrée?" " Pour les livraisons : obligation de déplacer des gros véhicules, donc bruit, nuisances,	les études acoustiques le justifie, être remplacé par un écran acoustique paysager. Le projet de trêmie impactera essentiellement les habitations situées rue de la	
	6	même la nuit, très tôt le matin? *	Hamonais mais également les habitations situées à l'ouest de la rue du Mont Saint Michel en raison de la démolition partielle du merlon paysager. Des protections	
	8	" Surface commerciale : quelles seront les nuisances sonores? "	acoustiques seront vraisemblablement nécessaires pour la protection des	
Le bruit	24	" L'impact des nuisances sanores générées par la voie rapide D175 sur les futurs lagements prévus dans le projet de création de la ZAC a t'il été suffisamment pris en compte? L'impact de la réverbération sonore que ces constructions risquent de générer pour les riverains a t'il été suffisammment pris en compte? °	habitations riveraines les plus proches: au nord-est de l'ouvrage d'art, les deux habitations situées à environ 12m du tracé; à l'ouest de la déviation de la rue du Mont Saint Michel, les cinq habitations qui sont actuellement protégées par le merion poysager." Les nuisances sonores générées par la surface commerciale vont provenir de la circulation automobile des clients et des livraisons. Les mesures prises pour limiter la circulation automobile (notamment réduire au minimum l'impact des surfaces minérales dédiées à la circulation automobile notamment) devraient permettre de limiter ces nuisances sonores. Par ailleurs, l'autorisation administrative commerciale que l'opérateur devra solliciter avant l'ouverture du magasin encadre le projet dans sa dimension environnementale et donc sonore. Compte tenu de la proximité de ce projet de la vole rapide 0 175 et de la vole ferrée, la législation exige des normes d'Isolation acoustique des logements plus contraignantes. Toutefois, la bande des 100 m de la D 175 est inconstructible et sera aménagée en parc agricole. Cette notion de parc agricole urbain reste à imaginer au fur et à mesure de la construction de la ZAC et de l'arrivée des habitants.	
	7	" L'inventaire faune-flore semble minimisé Il y aura inévitablement la destruction de l'éco- système".	L'inventaire faunistique et floristique conclut que les enjeux de conservation du site sont très réduits, les espèces végétales présentes sont toutes des espèces	
	11	" Choix des essences d'arbres dont certaines nous sont très allergisantes comme celle du bouleau".	communes des zones agricoles et des haies bocagères, les habitats sont des zones artificialisées, les espèces animales protégées présentes sont des espèces	
	12	"L'environnement sera très dégradé "	communes du bocage du centre de l'Ille et Vilaine, leurs habitats de reproduction sont essentiellement les haies arbustives. Les impacts potentiels sont réduits et	
	18	"Ce parc habité est composé de basquets fragmentés plantés d'essences forestières endémiques telles que du chêne, du frêne, du hêtre, bu bouleau, ce sont des espèces que la santé déconseille à cause de leur effet allergique? Quel est le budget pour son implantation? Qui se chargera de son entretien? "	correspondent essentiellement à la disparition de la plus grande partie des milieux semi-naturels du site. L'impact sur la biodiversité s'en trouve très réduit. Il convient de noter, en outre, que la majorité des alignements d'arbres et des haies sera préservée et confortée, ces structures constitueront des espaces verts de bords de	
La biodiversité	24	"La création de la ZAC ne risque-t-elle pas de remettre en cause la biodiversité locale par le bouleversement des ecosystèmes existants"	voirie ou intègreront des espaces verts publics. Par ailleurs, une large part de la zone sera occupée par des jardins privatifs séparés par des haies qui apporteront une diversité végétale qui n'existe pas aujourd'hui et pourront constituer des refuges potentiels pour l'avifaune et les insectes. Il est aussi prévu d'installer des nichoirs, des gites artificiels à chauves-souris. Les élus ne prévolent pas de planter de bouleaux. Ils seront remplacés par des érables. Le chêne, le châtaigner, le frêne, et le hêtre ne sont en aucun cas des espèces allergisantes car elles émettent peu de pollen. De plus, ce sont des espèces endémiques présentes dans toute nos villes et campagnes. A ce stade du dossier, c'est à dire, le dossier de création, les espèces végétales envisagées ne sont pas figées, elles sont spécifiées dans le dossier de création à titre d'exemple pour montrer l'ambiance végétale qui sera donnée au quartier.	

Envoyé en préfucture le 04/10/2018
Requier préfucture le 04/10/2016
Affiché le

ID : 035-213500242-20160928-CM_16_83-UE

L'eau	15	"Un réseau de canaux de récupération et d'infiltration des eaux de pluviales sera créé nous espérons que ce système sera efficace et que nous ne subirons pas d'inondation". "Quid de l'évacuation des eaux de pluie après bétonnage partiel de cette partie de la Plesse suite aux constructions ? Quelle est la solution décidée par le promoteur?" "entretenir le fossé afin d'éviter les inondations des propriétes existantes "	Afin d'éviter les inondations, le projet de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la viabilisation de ces terrains, vise à maximiser la surface de contact des eaux ruisselées avec le sol en place. Pour cela, le projet aura pour objectif de favoriser une gestion surfacique des eaux pluviales par la mise en œuvre de noue de transport et de régulation, par l'optimisation de la surface des zones de stockage (bassins tampons) en augmentant leur surface et minimisant ainsi la hauteur d'eau et, par l'allongement du chemin hydraulique de l'eau permettant une temporisation des écoulements et ainsi une meilleure gestion des pics hydrauliques. Les orientations d'aménagement retenues mettent en avant l'intégration de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales (noues, canal drainants et filtrants le long des voies et cheminements internes). Ces
	24	" () Un bilan d'imperméabilisation et d'impact sur la biodiversité ne serait-il pas nécessaire du fait de ces modifications profondes du sous-sol? "	mesures permettront de ralentir le flux évacué et de réinfiltrer des eaux pluviales. De plus, l'utilisation de matériaux perméables et le fait de limiter les surfaces bitumées (stockage sur toitures, végétalisation des toits, places de parking enherbées) pourront apporter un gain supplémentaire sur les volumes à stocker. Le dossier loi sur l'eau qui sera réalisé au stade du dossier de réalisation complétera utilement les éléments apportés par l'étude d'impact au stade du dossier de création, notamment par les caractéristiques constructives précises des ouvrages à mettre en œuvre (bassins de rétention et techniques alternatives) : notamment leur localisation exacte, leur dimensionnement précis et leur capacité à limiter les débits, leur entretien. Les fossés existants seront canalisés.
L'ensoleillement et topographie	7	" () il est important que l'alignement des maisons soit étendu afin que nous ne subissions pas un préjudice supplementaire, notamment une modification de l'ensoleillement", "il semble que l'implantation de plus de 600 logements alt été prévue sans tenir vraiment compte de la topographie"." forte urbanisation par parcelle de terrain ".	Le projet est pourtant bien adapté à la topographie du site, il est ainsi projeté d'éviter tout remaniement important. Par ailleurs, le parti pris urbain et architectural repose sur un épannelage progressif de l'existant vers les macros-lots qui viendront en appul sur les grands axes paysagers favorisant ainsi l'intégration
	15	"Les habitations des maisons référencées en \$2 perdont toute intimité, la lumière et l'ensoleillement du fait que des maisons de plain-pied jouxteront des logements de 2 étages, situés de surcroit de façon surélevées par la pente du terrain" "Pourquol avoir choisi le terrain qui jouxte les propriétés répertoriées ci-avant pour y construire des "macro-ilots Habitat"? "quelle est la distance prévue entre la limite de notre propriété et la limite du terrain sur lequel seront construits les logements de 2 étages? ".	harmonieuse au tissu urbain périphérique. Une seule exception existe près du lotissement des Acacias, elle est gérée par l'intégration d'un espace vert d'une épaisseur d'une petite dizaine de mètres.
	24	" créer un guide immobilier durable".	"guide", en complément de celles du Plan local d'Urbanisme, sera contrôlé par l délivrance d'un visa par l'architecte-conseil de la ZAC et le bureau d'étude énerg
	7	" forte urbanisation par parcelle de terrain"	La densité retenue sur le périmètre de la future ZAC répond en terme de nombre et de destination aux objectifs du SCoT et du Programme Local de l'Habitat (PLH) applicable sur le territoire métropolitain. Le projet se caractérise, par ailleurs, par la prédominance de structure paysagère de qualité intégrant la nouvelle urbanisation. Le parc central structurant nord-sud et le bois habité représentent 2,5 ha soit 12% de la surface de la ZAC, auxquels s'ajoutent le parc agricole de 3 ha en limite est du périmètre opérationnel de ZAC. Le siège d'exploitation de la Plesse est voué à disparaître, une évolution à long

Envoyé en préfecture le 04/10/2018 Reçu en préfecture le 04/10/2018 Affiché le

42-20160928-CM_16_83-DE
en on de
ectifs, re les
verte Cette
au nalyse e la ss
jours cours
lre à
ut être
billion in the control of the contro

Envoyé en préfecture le 04/10/2016 Reçu en préfecture le 04/10/2016 Affiché le

ID: 035-213500242-20160928-CA1 16 83-DE Il est prévu, en partie Est de la commune, hors ZAC certes, un équipement culturel. Il est estimé que les équipements sportifs et scolaires pour partie récemment rénovés sont suffisamment dimensionnés. Une salle de sport est programmée à l'horizon 2019 sur le territoire communal. A minima, une extension du groupe scolaire par la création d'1 ou 2 classes est techniquement réalisable sur site. L'analyse faite dans le cadre de l'étude d'impact (page 120) démontre que, concernant l'école maternelle, l'effectif supplémentaire maximale atteint pour une année scolaire est de 16 élèves (à compter de la tranche 3) ; et pour l'école élémentaire, il est de 79 élèves. L'analyse est basée sur une livraison annuelle des Nous demandons que soit vérifiée la capacité des écoles Haye Renaud à ABVV accuellir la nouvelle population". tranches. Il est tout à fait possible de jouer sur le rythme de livraisons afin d'atténuer les effets des livraisons sur les effectifs scolaires. Par ailleurs, lors des toutes premières livraisons sur la Plesse escomptées au mieux fin 2019, la quasitotalité de l'opération sur la Forge sera livrée (soit 219 logements sur les phases 1 et 2). Les données sur la phase 3 sont trop aléatoires pour établir des projections. Il faut noter que la carte scolaire pourra évoluer afin d'orienter les élèves vers les groupes scolaires des Omblais ou des Mézières. Nombre observations 5/ La requalification des voies périphériques Les premières études démontrent que les feux à l'extrémité de la rue de la Quel aménagement prévu pour le feu au bout de la rue de la Hamonais. Hamonais seraient maintenus mais déplacés, les réflexions se poursuivent. Une Est-il possible d'installer au bout de la rue de la Hamonais une 3ème voie permettant étude particulière liée à la restructuration de la rue de la Hamonais va être aux véhicules de tourner vers la Haye Renaud lorsqu'un train passe ? " conduite très prochainement pour l'aménager en véritable voie urbaine (paysage et 4 et 6 " la rue de la Hamonais est très étroite " déplacements doux) dans son emprise existante. Cette étude est d'autant plus "Y aura-il un dégagement à gauche vers la rue de la Haye Renaud ? la voirie dans l'actuelle indispensable que cette voirie sera le support des transports en commun. zone du projet est soit déjà dangereuse pour les piétons et vélos soit déjà à saturation aux heures de pointe pour les voitures. Quelles solutions sont envisagées ? Agrandissement de Des aménagements pourront être réalisés sur les rues des Chataigners et des la rue de la Hamonais ? Piste cyclable ? Trottoirs ?" Marroniers pour limiter le transit, éventuellement complétés par une nouvelle voirie située plus à l'Est à proximité de la déviation, en adéquation avec ' dans un futur proche, il est permis de s'interroger au sujet des gros problèmes de l'urbanisation. circulation à l'Est de Betton, avec une population grandissante de plus de 1500 habitants à la Plesse et la Chauffeterie. La rue des châtaignlers et la rue des Marronniers seront saturées à cause des allées et venues vers l'école, également venant du futur lotissement du Vivier Louis ainsi aue les allées et venues vers la surface commerciale et vers les commerces de la Bunelais lorsaue la route sera ouverte."Il est impératif de prévoir une route traversante à l'Est, en passant derrière le quartier de "Ruisseau" pour arriver vers les habitations et la surface commerciale de la Plesse-Chauffeterie". les rues des Chataigners et de la Raimbauderle ne sont pas d'une largeur suffisante pour " ABVV supporter le trafic de transit, mesures d'accompagnements" " Redimensionnement de la rue de la Hamonais qui pose problème : nécessité de présenter en détoil le projet pour s'assurer de sa nécessité et de sa faisabilité dans le périmètre existant " Nombre observations 6 6/ La liaison Est/Ouest "Si ce PN est fermé, Betton sera encore plus coupé en 2, entraînant une ghéttoïsation de la Hove Renaud/Raimbauderie".

Envoyé en préfecture le 04/10/2018 Reçu en préfecture le 04/10/2016 Affiché les

Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce secteur est de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage piétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lien avec les quartiters existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt définitif par la rue de la Hamonals au niveau de la future trémie. Le projet de trémie est dimensionné de sorte à recevoir le passage des transports en commun. L'adapation de la ligne se fera au fur et à mesure du développement de la ZAC.				Affiché le	
souterrain en gare de Betton. A la fermeture du PN7, la commune de Betton engagera les travaux afin de faire évoluer ce passage en laison interquartier Est-Ouest. Des échanges ont déjà eu lieu avec SNCF RESEAU pour prendre les mesures l'argunt de plus conservet per passage en jettonne et cycles-personnes en fauteuil » à l'endroit du passage ABW foisibilité de la traversée piétonne et cycles pour rejoindre l'ouest et les commerces de proximité ? Nombre observations 6 10 "Quid des bus ?", "Quid des pistes cyclables ? " Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce setteur est de desservir la zone par le réseau de transport en commun de la Balsons douces Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce secteur est de desservir la zone par le réseau de transport en commun (f délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage piétons-cycles permettant ainsi d'assurer une permetant effectuer de transport en commun de la Passage des transports en commun. L'adapation de la ligne se fera au fur et à mesure du développement de la ZAC.		9	préalable établi un projet de voirie permettant d'assurer la continuité de la cicrulation entre le secteur Est et le secteur Ouest de Betton". "Ce projet ne me paraît pas à même	Hamonais est mise en service. La continuité automobil en Est-Ouest, bien que rallongée, se fera par cet axe. Le projet de trémie est dimensionné de sorte à recevoir le passage de tous véhicules.	_83-DE
Enjertmement au toitssement de la hipve kernour's Il fout de plus conserver le passage e piétons-exples-spersonnes en fouteuil » à l'endroit du PN7. On avait provisionné lors de l'achat de notre maison pour la construction d'un passage ABVV Nombre observations 6 10 "Quid des bus 7"; "Quid des pistes cyclobles ? " Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce secteur est de de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage piétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lien avec les quartiers existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt de flus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, aussi les habitations situées au ruisseau et à l'Est de la haye Renaud" ABVV A		10	"La Ville sera-t-elle coupée en deux? "		
17 PNT. On ovait provisionné lors de l'achat de notre maison pour la construction d'un passage filosobilité de la traversée piétons-cycles pour rejoindre l'ouest et les commerces de provimité ? Nambre observations 6		12	"Enfermement du lotissement de la Haye Renaud"		
ABVV faisbollité de la traversée piétonne et cycles pour rejoindre l'ouest et les commerces de proximité? Nombre observations 5		17	PN7. On avait provisionné lors de l'achat de notre malson pour la construction d'un	conservatoires nécessaires à ces travaux (cf délibération en date du 6 juillet 2016 relative à la convention de financement de ces études et travaux complémentaires .	
Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce secteur est de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage plétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lien avec les quartilers existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt définitif par la rue de la Hamonals au niveau de la future trémie. Le projet de trémie est dimensionnée de sorte à recevoir le passage des transports en commun. L'adapation de la ligne se fera au fur et à mesure du développement de la ZAC.		ABVV		, and a second of the second o	
"Nous demandons que le possage du bus soit prévu par la nouvelle voie à créer prévue au PLU de 2011 - pour desservir correctement le nouveau quartier mois aussi les habitations situées au ruisseau et à l'Est de la haye Renaud" Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce secteur est de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mal 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage plétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lein avec les quartiers existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt définitif par la rue de la Hamonals au niveau de la future trémie. Le projet de trémie est dimensionnée de sorte à recevoir le passage des transports en commun. L'adapation de la ligne se fera au fur et à mesure du développement de la ZAC.	Nombre observations				
de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage piétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lien avec les quartiers existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt définitif par la rue de la Harmonals au niveau de la future trémie. Le projet de trémie est dimensionné de sorte à recevoir le passage des transports en commun. Au sein de la future ZAC, la voirie primaire inter-quartier sera dimensionnée de sorte de recevoir le passage des transports en commun. L'adapation de la ligne se fera au fur et à mesure du développement de la ZAC.	7/ Les transports en commu	n et Baiso	ns douces		
de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage piétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lien avec les quartiers existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt définitif par la rue de la Hamonals au niveau de la future trémile. Le projet de trémie est dimensionnée de sorte à recevoir le passage des transports en commun. L'adapation de la ligne se fera au fur et à mesure du développement de la ZAC.		10	" Quid des bus ?"; "Quid des pistes cyclables ? "	Un des objectifs généraux définis par la Ville pour l'aménagement de ce secteur est	
Nombre observations 2			prévue au PLU de 2011 - pour desservir correctement le nouveau quartier mais	de desservir la zone par le réseau de transport en commun (cf délibération en date du 21 mai 2014 relative au lancement d'une procédure de création de la ZAC). Le plan de composition du projet est organisé autour d'un réseau de venelles à usage piétons-cycles permettant ainsi d'assurer une perméabilité Est-Ouest et le lien avec les quartiers existants. L'opération d'urbanisation de la Plesse ne peut pas se concevoir sans une desserte de bus. Il est prévu dans un premier temps de réaliser un arrêt de bus provisoire au rond-point d'entré de ville et dans un second temps, d'établir un arrêt définitif par la rue de la Hamonals au niveau de la future trémie. Le projet de trémie est dimensionné de sorte à recevoir le passage des transports en commun. Au sein de la future ZAC, la voirie primaire inter-quartier sera dimensionnée de sorte de recevoir le passage des transports en commun.	
	Nombre observations	2			

